

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE
CHATENAY EN RANCE

Date de convocation
Le 5 décembre 2015

Date d'affichage
Le 5 décembre 2015

Nombre de membres:
En exercice : 7
Présents : 4
Votants : 4

Objet: Schéma
départemental de
coopération
intercommunale du Val
d'Oise

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été affiché
au tableau d'affichage
municipal et que la
convocation du Conseil
Municipal avait été faite
le 5 décembre 2015.

Le Maire



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le 19 décembre à 17h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jacques RENAUD, Maire.

Etaient présents: M. Jacques RENAUD, M. Jacques DERMER, Mlle Charlotte RENAUD, M. Vincent LAVIER.

Etaient absents excusés: M. Nicolas SEGUIER, Mme Valérie CARBONNAUX, M. Nicolas MOREAU.

M. Vincent LAVIER a été élu secrétaire de séance.

Considérant le nouveau seuil de population de 15 000 habitants pour les EPCI, imposé par la loi NOTRÉ du 7 août 2015,

Considérant les Projets de schémas départementaux de coopération intercommunale présentés en Octobre 2015, respectivement par Messieurs les Préfets du Val d'Oise et de l'Oise,

Vu la carte jointe, qui montre les évolutions pressenties de l'intercommunalité à l'intérieur et au voisinage du Parc Naturel Oise-Pays de France,

Considérant la pertinence d'une fusion entre les Communautés du Pays de France et de Carnelle-Pays de France, notamment au regard de l'extension attendue du périmètre du Parc Naturel Oise-Pays de France,

Considérant l'avis favorable émis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Val d'Oise par le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de France dans sa séance du 14 décembre 2015,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre, à son tour, un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Val d'Oise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Val d'Oise.

Fait et délibéré à CHATENAY EN FRANCE, les jour, mois et an susdits.
POUR COPIE CONFORME

Le Maire



J. Renaud

